



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20240708-BUR-AG-24-061-DE
Date de télétransmission : 23/07/2024
Date de réception préfecture : 23/07/2024

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 8 juillet 2024

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Consultation N° 24002DDCS : Prestation de location de structures, matériels de réception, podiums, planchers ou pistes de danse et velums lors de manifestations organisées par les services de la CAB (3 lots)

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 juillet à 10h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Louis POZZO di BORGO, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Charles LEONARDI, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle deGENTILI.

ABSENTS : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 10

Pour : 10

Contre :-

Abstention :-

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Bureau du 8 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20240708-BUR-AG-24-061-DE
Date de télétransmission : 23/07/2024
Date de réception préfecture : 23/07/2024

OBJET : Consultation N° 24002DDCS : Prestation de location de structures, matériels de réception, podiums, planchers ou pistes de danse et velums lors de manifestations organisées par les services de la CAB (3 lots)

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriale ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau en matière de commande publique, la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de service d'un montant égal ou supérieur au seuil défini à l'article R.2122-8 du Code la commande publique et inférieur au seuil de procédure défini dans l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique ;

Considérant que la procédure lancée le 17 avril 2024 a été classée sans suite ;

Vu le courrier de consultation en date du 11 juin 2024 adressé à la société TAG ;

Vu le rapport d'analyse et le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

La procédure engagée pour l'attribution du Marché N° N°24002DDCS : prestation de location de structures, matériels de réception, podiums, planchers ou pistes de danse et velums lors de manifestations organisées par les services de la CAB, décomposé en trois lots ayant pour objet :

- Lot 1 : Prestation de location de structures (tentes, chapiteaux ou velums) ;
- Lot 2 : Prestation de location de tables, chaises et de barrières ;
- Lot 3 : Prestation de location de scènes ou podiums et de planchers ou de pistes de danse ;

ATTRIBUE

Les 3 lots correspondants à la SARL TAG, sise 20290 LUCCIANA, (N° de Siret 750 943 466 000 11) pour un montant :

- Lot 1 : minimum de 32 000€ HT et maximum de 43 000€ HT ;
- Lot 2 : minimum de 4 000€ HT et maximum de 7 000€ HT ;
- Lot 3 : minimum de 1 500€ HT et maximum de 3 000€ HT ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché et tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia au chapitre 011 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
après dépôt en préfecture
le **23 JUL. 2024**
et publication ou notification
du **23 JUL. 2024**



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr